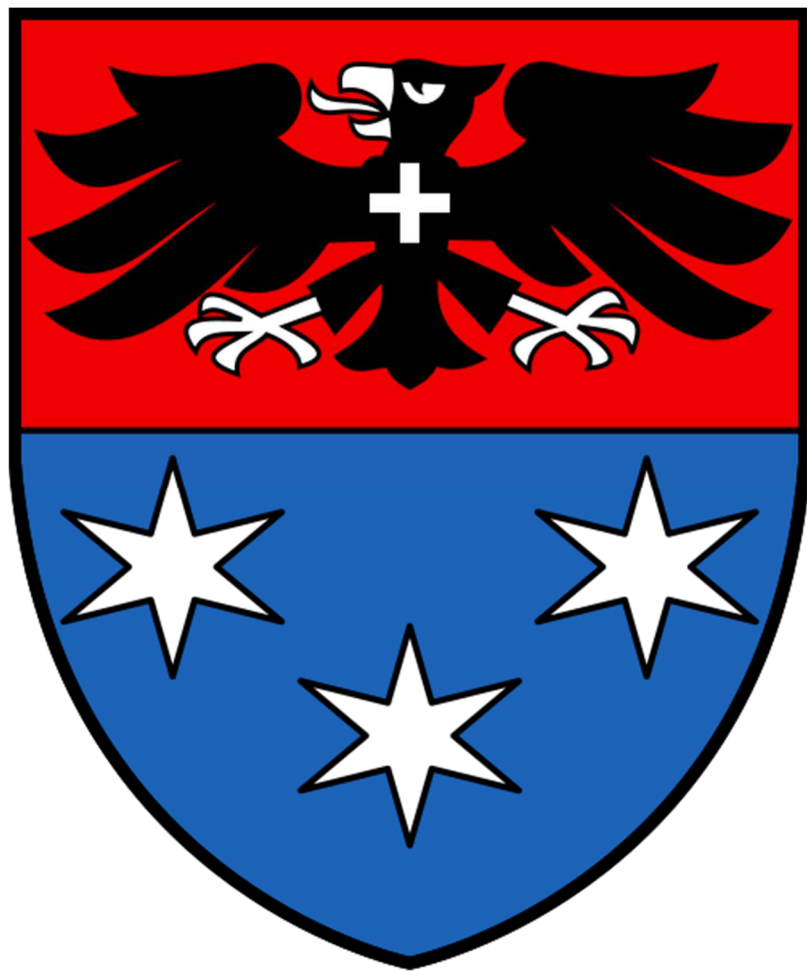




Comptes 2025

Bourgeoisie

Assemblée bourgeoisiale du 22 juin 2026

Les comptes 2025 tels que présentés ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil le 11 mai 2026
et approuvé à l'unanimité par les citoyens lors de l'Assemblée bourgeoisiale du 22 juin 2026.



Convocation

Séance de l'Assemblée bourgeoisiale

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

L'Assemblée bourgeoisiale est convoquée à la salle Arthur Parchet, le

Lundi 22 juin 2026 à la suite de l'Assemblée primaire,

selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2025 de la Bourgeoisie
3. Octroi d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) en faveur de la société Cliniline SA dans le cadre du projet du Masterplan aux Grands Prés sur les parcelles N^{os} 3236 et 1543.
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, le procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2025 ainsi que les documents en lien avec les points à l'ordre du jour sont disponibles pour consultation au bureau communal aux heures régulières d'ouverture.

La Présidente
Véronique Diab Vuadens



Le Secrétaire communal
Yan Follonier



1	APERCU GENERAL	5
2	EVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS	7
2.1	Financement des investissements	7
2.2	Modification de la fortune / découvert.....	8
2.3	Modification des engagements.....	8
3	COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE	8-12
3.1	Aperçu général.....	8-9
3.2	Charges d'exploitation	10-11
3.2.1	Charges de personnel (30)	10
3.2.2	Biens et services et autres charges d'exploitation (31)	10
3.2.3	Attributions aux fonds et financements spéciaux (35).....	11
3.3	Revenus d'exploitation.....	11
3.3.1	Patentes et concessions (41)	11
3.3.2	Taxes (42)	11
3.4	Charges et revenus financiers.....	12
3.4.1	Charges financières (34)	12
3.4.2	Revenus financiers (44)	12
3.5	Charges et revenus extraordinaires	12
3.5.1	Charges extraordinaires (38)	12
3.5.2	Revenus extraordinaires (48).....	12
4	REPARTITION DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE	13-14
4.1	Présentation par nature	13
4.2	Présentation par fonction.....	14
5	INDICATEURS FINANCIERS.....	14-15
5.1	Informations générales	14
5.1.1	Définition.....	14-15
6	CONCLUSION	15-16

<u>ANNEXES</u>	17-64
- Indicateurs financiers.....	18-44
- Compte administratif	45
- Compte de résultats par fonction	46-51
- Compte de résultats par nature.....	52-54
- Compte du bilan	55-57
- Rapport de l'organe de révision	58-59
- Principes pour la présentation et la tenue du compte.....	60-64

Message du Conseil municipal
concernant les comptes 2025 de la Bourgeoisie de Vouvry

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2025, tels qu'arrêtés par le Conseil communal en séance du 11 mai 2026.

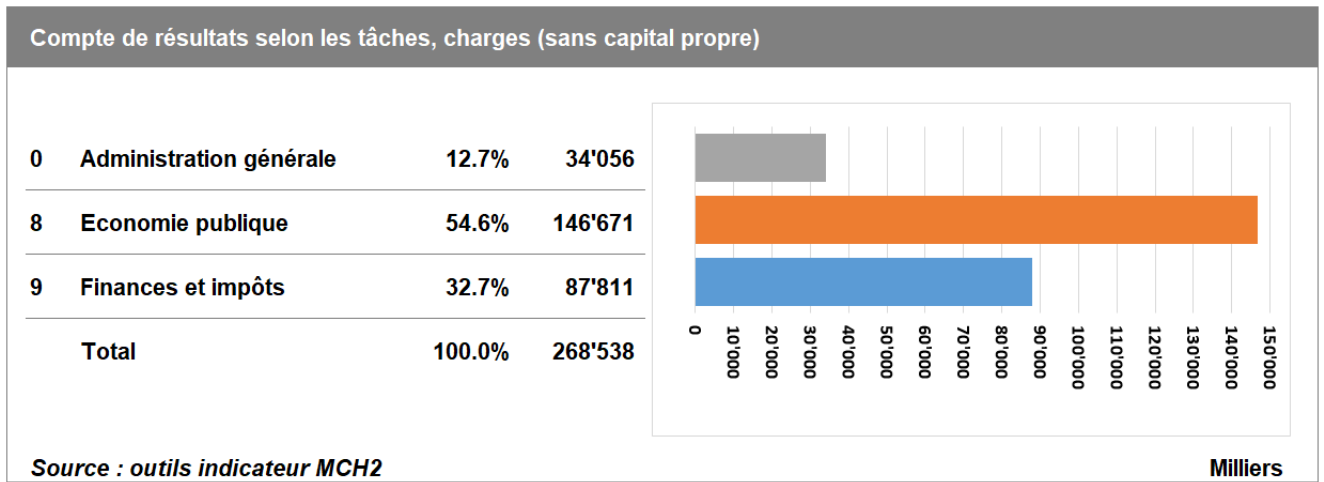
1 APERCU GENERAL

Avec un total de revenus et charges financiers respectivement de **CHF 533'806** et **CHF 268'538**, le compte de fonctionnement dégage **une marge d'autofinancement de CHF 265'268**, contre CHF 87'200 pour le budget, soit une augmentation de CHF 178'068 ou 204%, et CHF 85'666 pour l'exercice 2024, soit une hausse de CHF 179'602 ou 210%.

Après comptabilisation de l'attribution au capital propre de **CHF 200'000**, le compte de résultats présente un bénéfice de **CHF 65'268**, contre CHF 41'200 pour le budget, soit une hausse de CHF 24'068 ou 58%, tandis que l'exercice 2024 présentait un bénéfice de CHF 85'666, soit une baisse de CHF 20'398 ou 24%.

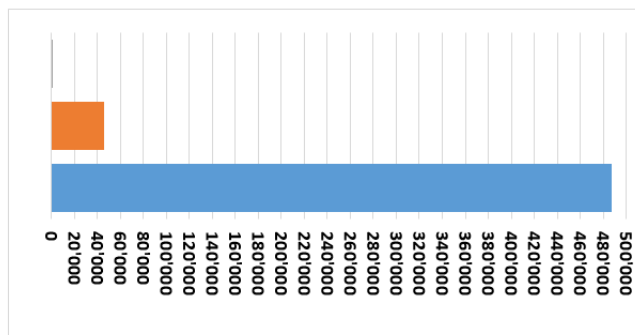
Compte de résultats	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25 CHF	%
Charges financières	325'631	338'800	268'538	-70'262	-21%
Revenus financiers	411'297	426'000	533'806	107'806	25%
Marge d'autofinancement	85'666	87'200	265'268	178'068	204%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	46'000	-	-46'000	-100%
Attributions au capital propre	-	-	200'000	200'000	100%
Excédent de revenus (+)					
Excédent de charges (-)	85'666	41'200	65'268	24'068	58%

Les graphiques présentés ci-après illustrent le compte de résultats selon les tâches, soit les charges (sans le capital propre) et les revenus.



Compte de résultats selon les tâches, revenus

0	Administration générale	0.0%	214
8	Economie publique	8.6%	45'860
9	Finances et impôts	91.4%	487'732
	Total	100.0%	533'806

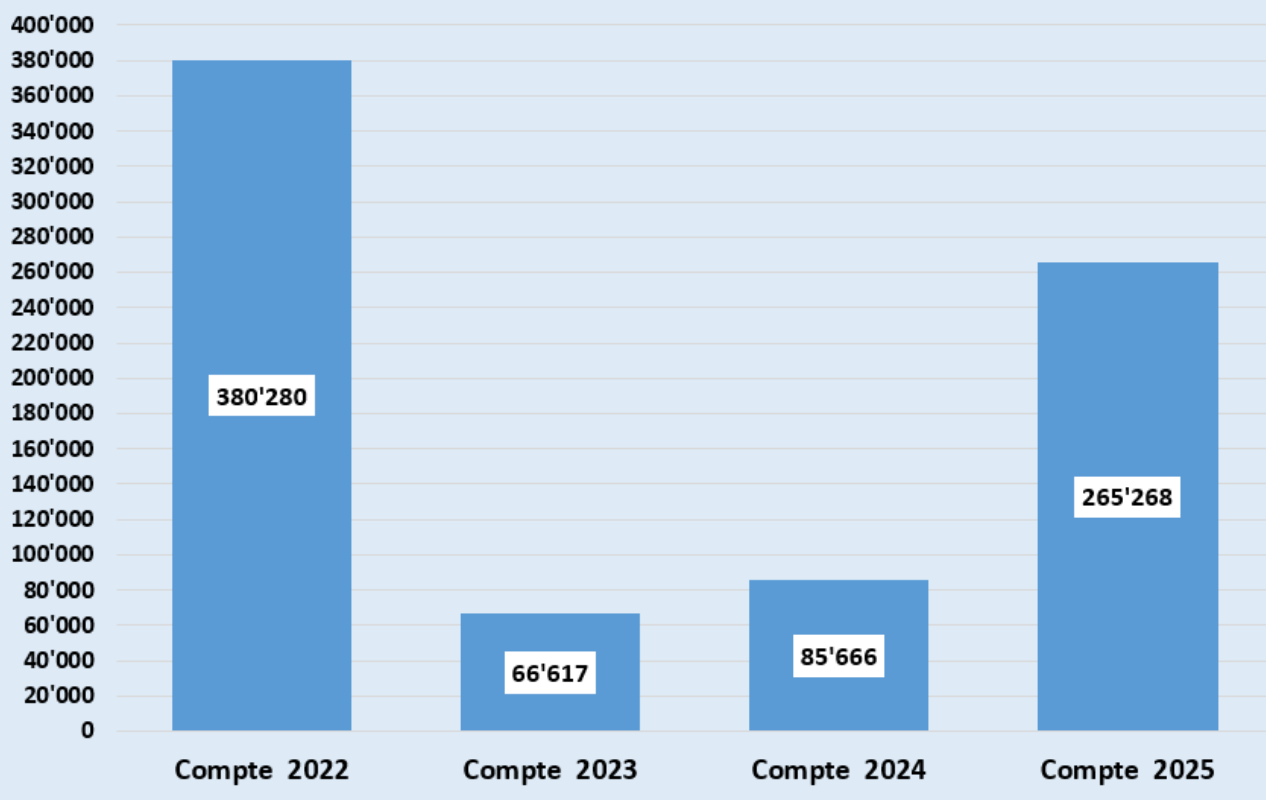


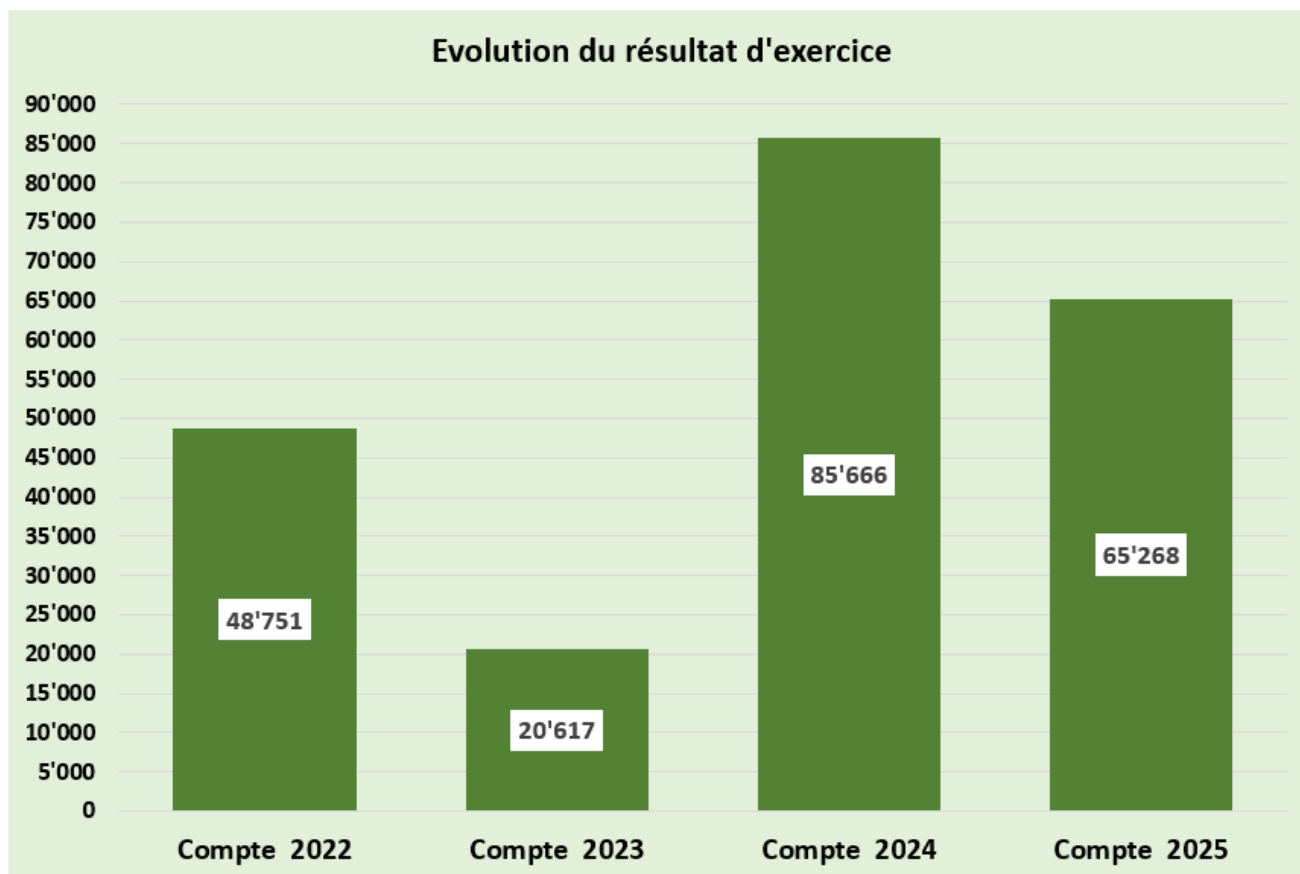
Source : outils indicateur MCH2

Milliers

Les graphiques présentés ci-après se rapportent à l'évolution respectivement de la marge d'autofinancement et du résultat d'exercice pour les années 2022 à 2025.

Evolution de la marge d'autofinancement





Aucun investissement n'a été réalisé en 2024 et 2025.

Compte des investissements	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
				CHF	%
Dépenses	-	-	-	-	0%
Recettes	-	-	-	-	0%
Investissements nets	-	-	-	-	0%

2 EVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

2.1 Financement des investissements

Etant donné qu'aucun investissement n'a été réalisé en 2024 et 2025, l'excédent de financement est équivalent à la marge d'autofinancement.

Financement	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
				CHF	%
Marge d'autofinancement	85'666	87'200	265'268	178'068	204%
Investissements nets	-	-	-	-	0%
Excédent de financement (+)					
Insuffisance de financement (-)	85'666	87'200	265'268	178'068	204%
Couverture des investissements en %	0.00%	0.00%	0.00%		

2.2 Modification de la fortune / découvert

La fortune passe de CHF 10'332'859 au 31.12.2024 à **CHF 10'398'127** au 31.12.2025, soit une variation de CHF +65'268 ou +1%. Quant au budget, il prévoyait une fortune de CHF 10'374'059, soit un écart de CHF +24'068 ou +0.2%.

Modification de la fortune/découvert	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
				CHF	%
Excédent revenus (+) charges (-)	85'666	41'200	65'268	24'068	58%
Excédent du bilan	10'332'859	10'374'059	10'398'127	24'068	0%

2.3 Modification des engagements

Les capitaux de tiers, qui s'élèvent à CHF 6'287'872 au 31.12.2024, s'établissent à **CHF 6'283'600** au 31.12.2025, soit une variation de CHF -4'272. Quant au budget, il présentait des capitaux de tiers de CHF 6'228'456, soit un écart de CHF +55'144 ou +1%.

Modification des engagements	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
				CHF	%
Variation capitaux de tiers	-85'666	-87'200	-265'268	-178'068	204%
Capitaux de tiers	6'287'872	6'228'456	6'283'600	55'144	1%

3 COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

3.1 Aperçu général

La recommandation n°4 sur la présentation du compte prévoit deux niveaux de résultats. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement O1) et le deuxième sur le résultat extraordinaire (E1). Les imputations internes ne sont pas présentées.

Par comparaison au budget, les charges d'exploitation ont diminué de **CHF 105'573** ou 37% tandis que les revenus d'exploitation affichent une hausse de **CHF 59'026** ou 5'903%. Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1) présente un excédent de charges de **CHF 120'701**, en augmentation de **CHF 164'599** ou 58% comparativement au budget et de CHF 113'656 ou 48% par rapport à l'exercice 2024.

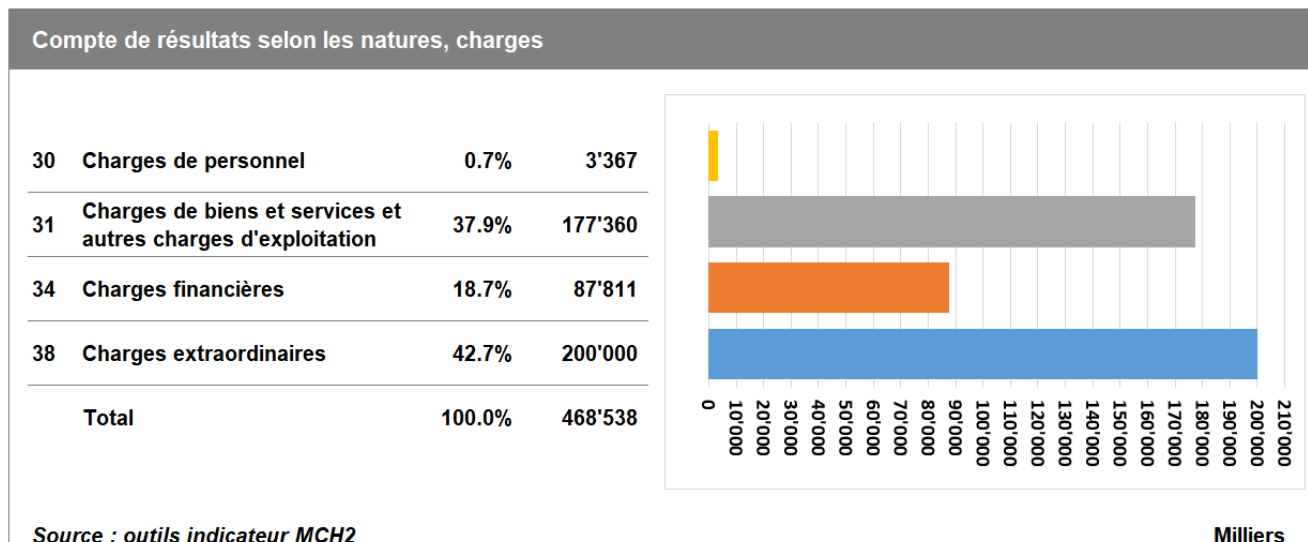
Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) de **CHF 385'969** est en progression de **CHF 59'469** ou 18% par rapport au budget, tandis que l'exercice 2024 affichait CHF 320'023, soit une hausse de CHF 65'946 ou 21%.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1+R2), en progression de **CHF 224'068** ou 544% en regard du budget, s'établit à CHF 265'268 tandis que l'exercice 2024 présentait un résultat de CHF 85'666, en hausse de CHF +179'602 ou 210%.

Quant au résultat provenant de l'activité extraordinaire (E1), il enregistre une charge de **CHF 200'000**, ce qui ramène le total du compte de résultats 2025 (O1+E1) à **CHF 65'268**, en amélioration de **CHF 24'068** ou 58% comparativement au budget, tandis que l'exercice 2024 présentait un résultat de CHF 85'666, en baisse de CHF -20'398 ou 24%.

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
					CHF	%
30	Charges de personnel	736	1'500	3'367	1'867	124%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	236'081	238'800	177'360	-61'440	-26%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	46'000	-	-46'000	-100%
	Total des charges d'exploitation	236'817	286'300	180'727	-105'573	-37%
41	Patentes et concessions	-	-	59'812	59'812	100%
42	Taxes	2'459	1'000	214	-786	-79%
R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation	-234'358	-285'300	-120'701	164'599	-58%
34	Charges financières	88'815	98'500	87'811	-10'689	-11%
44	Revenus financiers	408'838	425'000	473'780	48'780	11%
R2	Résultat provenant de l'activité de financement	320'023	326'500	385'969	59'469	18%
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	85'666	41'200	265'268	224'068	544%
38	Charges extraordinaires	-	-	200'000	200'000	100%
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	0%
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-200'000	-200'000	-100%
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	85'666	41'200	65'268	24'068	58%

3.2 Charges d'exploitation



3.2.1 Charges de personnel (30)

Les charges de personnel, qui augmentent de **CHF 1'867** ou 124% par rapport au budget, s'établissent à **CHF 3'367**.

Nature	Libellé	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
					CHF	%
3000	Salaires des autorités et juges	736	1'500	3'367	1'867	100%
	Total	736	1'500	3'367	1'867	124%

3.2.2 Biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, qui s'élèvent à CHF 177'360, diminuent de CHF 61'440 ou 26% comparé au budget. Les principales variations, sous forme de nature, se présentent comme suit :

Nature	Libellé	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
					CHF	%
3130	Prestations de services de tiers	1'309	16'500	1'309	-15'191	-92%
3132	Honoraires et prestation de tiers	4'164	28'500	3'243	-25'257	-89%
3137	Impôts et taxes	31'515	20'000	29'548	9'548	48%
3141	Entretien des routes / voies de communication	93'289	85'000	50'784	-34'216	-40%
	Total	130'277	150'000	84'884	-65'116	-43%

3.2.3 Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)

Aucun montant n'a été attribué aux fonds et financement spéciaux alors que le budget prévoyait CHF 46'000, montant qui devait servir à alimenter le fonds rénovation des appartements protégés (bâtiment Améthyste).

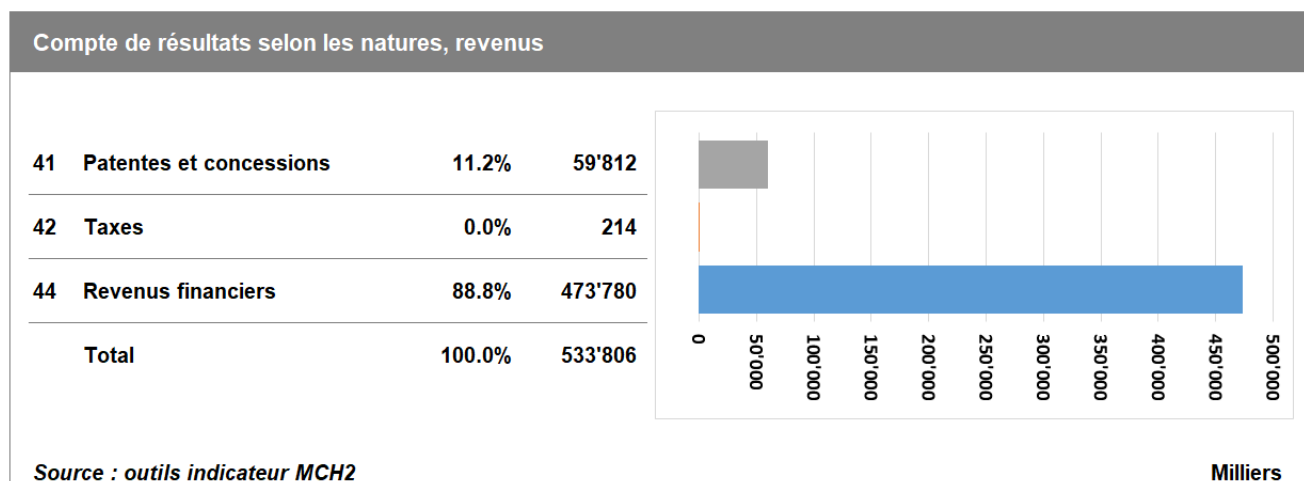
Nature	Libellé	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
					CHF	%
3511	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	46'000	-	-46'000	-100%
	Total	-	46'000	-	-46'000	-100%

Conformément à l'art. 86 OGFCo, le préfinancement des investissements n'est pas autorisé. Dans ce contexte, l'utilisation de provisions pour financer ou réduire directement des dépenses d'investissement ne respecte pas les bases légales applicables.

Par ailleurs, les provisions à caractère de réserve latente, constituées notamment dans une optique de lissage du résultat, ne sont pas autorisées.

Ce fonds, qui s'élève au 31.12.2025 à CHF 230'000 au passif du bilan, sera dissout et affecté à la réserve de politique budgétaire en 2026.

3.3 Revenus d'exploitation



3.3.1 Patentes et concessions (41)

Les patentes et concessions proviennent exclusivement des revenus générés par le dépôt de matériaux sur le site de Barnex.

Nature	Libellé	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
					CHF	%
4120	Concessions	-	-	59'812	59'812	100%
	Total	-	-	59'812	59'812	100%

3.3.2 Taxes (42)

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation, s'élèvent à CHF 214.

3.4 Charges et revenus financiers

3.4.1 Charges financières (34)

Les charges financières, qui diminuent de **CHF 10'689** ou 11% par rapport au budget, se montent à **CHF 87'811** et sont constituées des éléments suivants :

Nature	Libellé	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
					CHF	%
3400	Intérêts passifs des engagements courants	75'184	77'000	71'531	-5'469	100%
3431	Entretien courant, biens-fonds PF	12'137	20'000	14'600	-5'400	200%
3439	Autres charges des biens-fonds PF	1'494	1'500	1'680	180	300%
	Total	88'815	98'500	87'811	-10'689	-11%

Concernant la nature 3400, intérêts passifs des engagement courants, il s'agit d'intérêts annuels sur des prêts facturés par la Commune de Vouvry pour CHF 71'531.

3.4.2 Revenus financiers (44)

Les revenus financiers, composés essentiellement de loyers, sont en hausse de **CHF 48'780** ou 11% par rapport au budget et s'établissent à **CHF 473'780**. Ceux-ci sont constitués principalement des éléments suivants :

Nature	Libellé	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25/B25	
					CHF	%
4430	Loyers et fermages, biens-fonds PF	363'378	380'000	426'654	46'654	12%
4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA	45'460	45'000	45'860	860	2%
	Total	408'838	425'000	472'514	47'514	11%

3.5 Charges et revenus extraordinaires

3.5.1 Charges extraordinaires (38)

Le résultat provenant de l'activité extraordinaire résulte d'une attribution d'un montant de **CHF 200'000** à la réserve de politique budgétaire, cette dernière ayant été constituée en 2025. Il est rappelé que cette réserve ne pourra être utilisée que pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

3.5.2 Revenus extraordinaires (48)

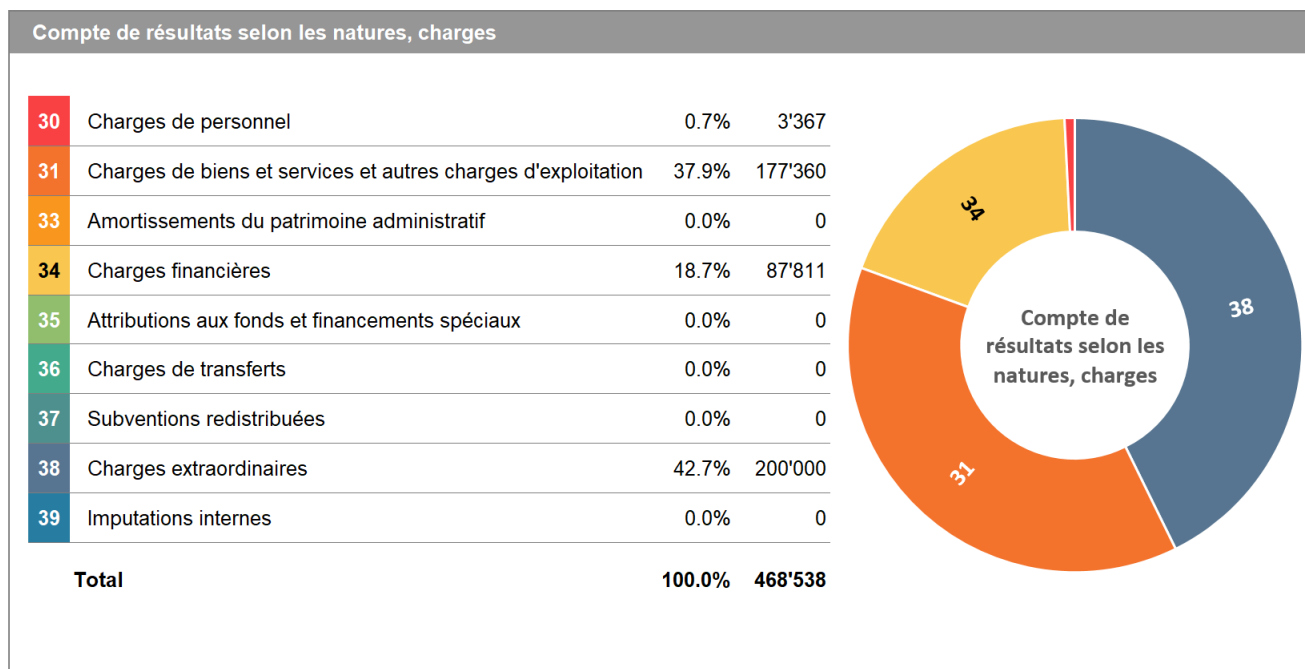
Aucun revenu extraordinaire n'a été comptabilisé en 2025 et en 2024.

4 REPARTITION DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

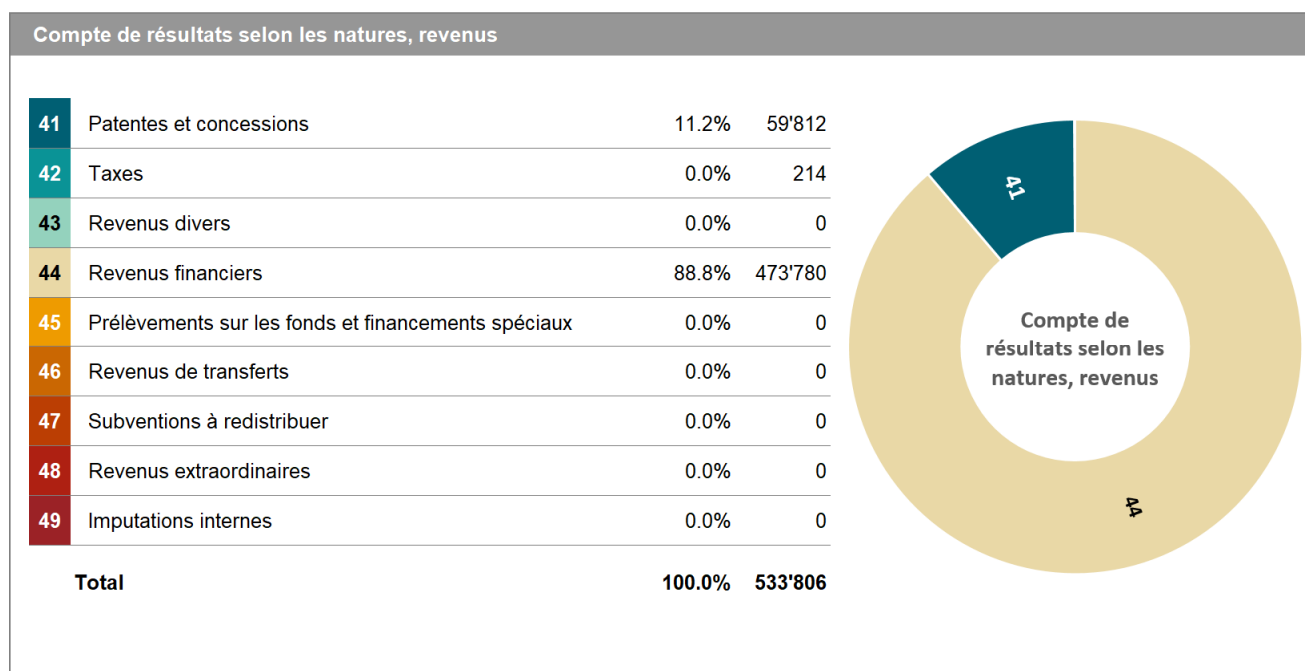
Il est présenté, ci-dessous, les illustrations graphiques des charges et revenus commentés dans les paragraphes précédents.

4.1 Présentation par nature

Les charges extraordinaires ainsi que les biens et services représentent une part importante pour la Bourgeoisie.

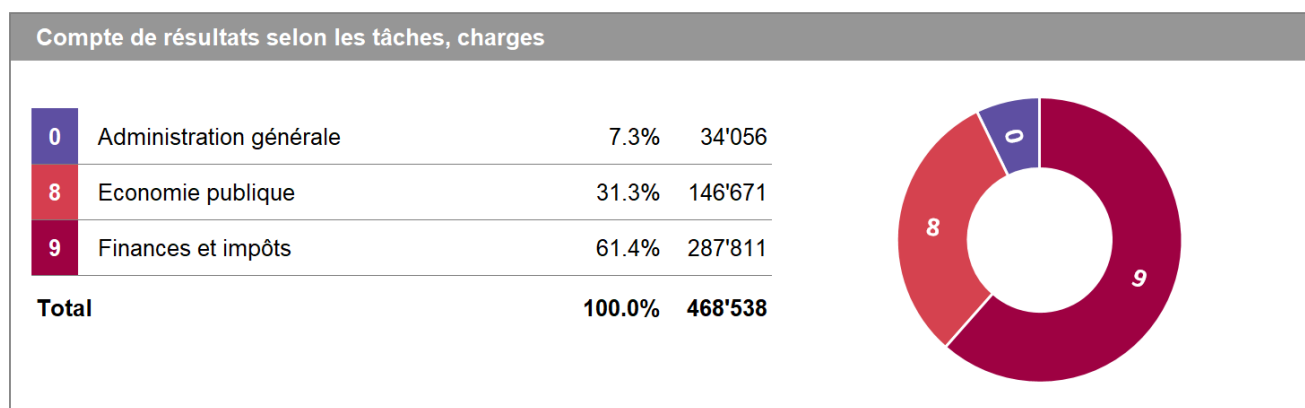


Cette répartition met en évidence que les revenus financiers sont la principale ressource financière de la Bourgeoisie.

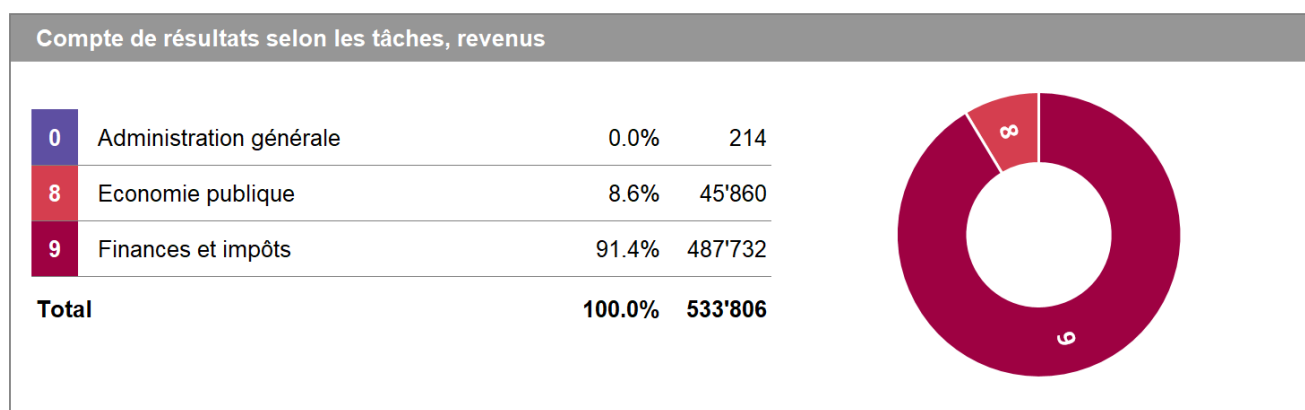


4.2 Présentation par fonction

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des comptes par secteurs d'activité. Les charges liées à l'économie et finances et impôts sont les plus conséquentes.



Le graphique ci-dessous illustre les ressources nécessaires au financement de l'ensemble des tâches de la Municipalité. La Bourgeoisie dépend en grande partie des revenus liés à la location de ses immeubles.



5 INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Informations générales

Pour évaluer la situation financière des communes valaisannes, 8 indicateurs ont été retenus dans le cadre de l'introduction du MCH2.

5.1.1 Définition

Taux d'endettement : Ce ratio calcule la dette nette en % des revenus fiscaux. La bourgeoisie ne disposant point de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

Degré d'autofinancement : Ce ratio nous renseigne sur la part d'investissements que la Bourgeoisie peut financer par ses propres ressources. En 2025, aucun investissement n'a été entrepris, cet indicateur n'a pas été calculé.

Part des charges d'intérêts : Ce ratio compare le volume des intérêts nets à l'ensemble des revenus courants. Etant donné l'importante charge en matière d'intérêts nets, le résultat de 13.16% est mauvais.

Dette brute par rapport aux revenus : Ce ratio compare la dette brute en regard des revenus. Il nous permet d'estimer le temps nécessaire au remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée. Le résultat est de 1'175.71%. Un ratio au-delà de 200% est considéré comme critique.

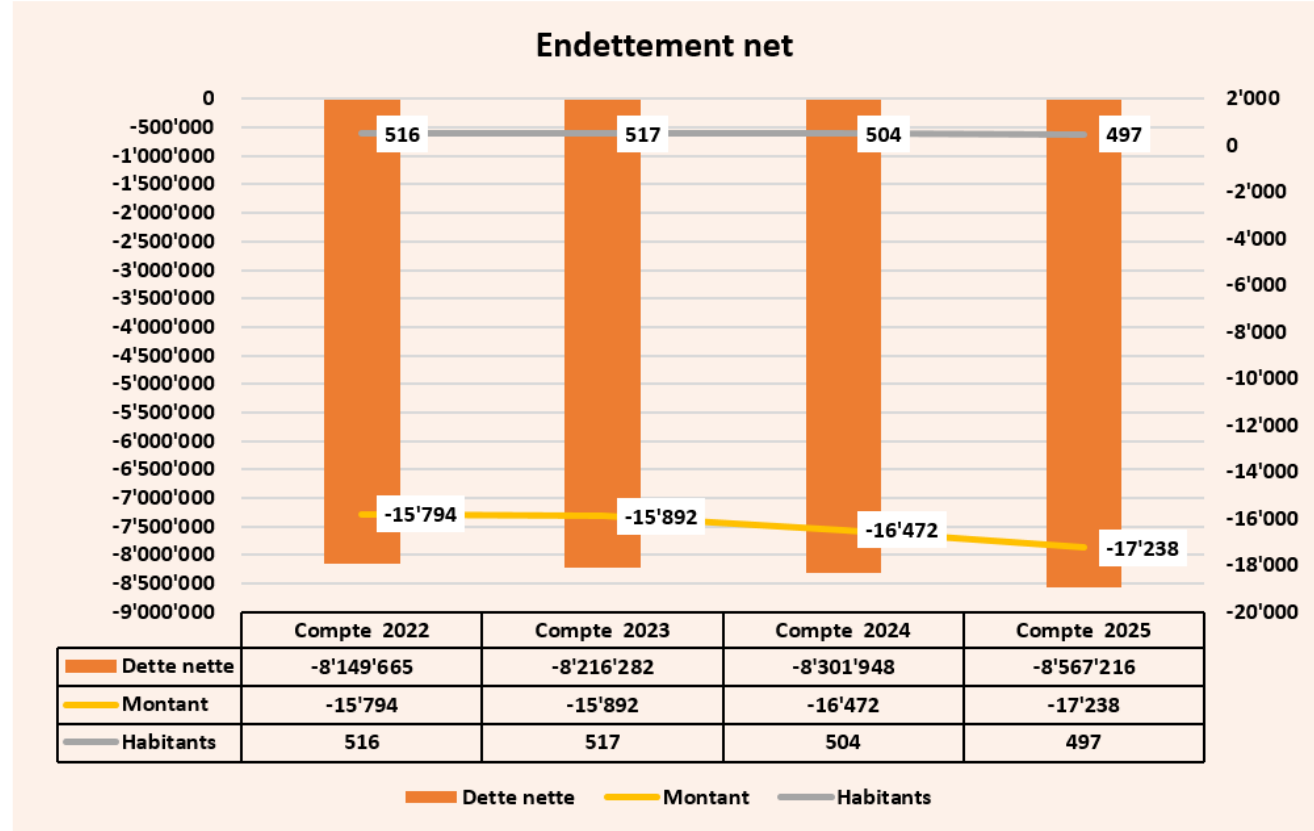
Proportion des investissements : Ce ratio compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales (dépenses courantes et d'investissements). En 2025, aucun investissement n'a été entrepris, cet indicateur n'a pas été calculé.

Part du service de la dette : Ce ratio nous indique la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Plus la commune investit et s'endette, plus ce taux se péjore.

Une attention particulière doit être portée à ce taux qui, dès qu'il dépasse les 15% (charge forte), indique que les revenus courants ne peuvent plus être convenablement affectés à des tâches publiques. Le résultat est de 13.16%. Un ratio compris entre 5% et 15% est considéré comme charge acceptable.

Dette nette par habitant : Ce ratio mesure l'importance de la dette par rapport au nombre d'habitants.

Pour la Bourgeoisie de Vouvry, ce ratio présente une fortune ; celle-ci s'élève à CHF 17'238 par habitant au 31.12.2025, ce qui est considéré comme un patrimoine net, en hausse par rapport à 2024 qui se montait à CHF 16'472 par habitant.



Taux d'autofinancement : Ce ratio informe sur la part des revenus courants qui nous reste en main pour financer nos investissements. Le résultat de 49.69% est bon en raison d'une excellente marge d'autofinancement.

6 CONCLUSION

Les comptes bourgeoisiaux 2025 présentent un excédent de revenus de CHF 65'268 après enregistrement de CHF 200'000 à la réserve de politique budgétaire.

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 265'268 contre 87'200 pour le budget et CHF 85'666 pour les comptes 2024 ; après déduction du capital propre de CHF 200'000, l'exercice 2025 boucle par un bénéfice de CHF 65'268 contre 41'200 pour le budget et CHF 85'666 pour les comptes 2024.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2025 et 2024 ; le budget 2025 n'en présentait également aucun.

En l'absence d'investissements durant l'exercice, le financement et la marge d'autofinancement sont identiques.

Compte de résultats

Abstraction faite de l'attribution de CHF 200'000 à la réserve de politique budgétaire, pour laquelle aucun montant n'avait été budgétisé en 2025, les charges diminuent de CHF 116'262 ou 30.21% comparativement au budget, atteignant CHF 268'538.

Cet écart s'explique principalement,

- au niveau de l'agriculture, par des coûts moindres pour l'entretien des chemins d'alpages, des routes forestières, les réfections liées aux intempéries, ainsi que les frais de coupe et transport,
- au niveau des finances et impôts, par des charges non réalisées pour les honoraires et expertises
- au niveau des finances et impôt, par des charges non comptabilisées pour le fonds de rénovations de l'immeuble l'Améthyste. Concernant ce point, l'OGFCo n'autorise pas le préfinancement des investissements. Dans ce contexte, l'utilisation de provisions pour financer ou réduire directement des dépenses d'investissement ne respecte pas les bases légales applicables.

Les revenus, qui progressent de CHF 107'805.96 ou 25.31%, atteignent CHF 533'806, grâce entre autres aux revenus générés par le dépôt de matériaux sur le site de Barnex ainsi que du rendement des appartements protégés de l'immeuble l'Améthyste.

Comptes du bilan

Le bilan se monte à CHF 17'883'589 au 31.12.2025 contre CHF 17'622'593 au 31.12.2024, en progression de CHF 260'996 ou 1.48%.

Quant à la fortune nette, elle s'élève, après enregistrement du résultat, à CHF 10'398'127 au 31.12.2025 contre CHF 10'332'859 au 31.12.2024.

Enfin, la réserve de politique budgétaire, alimentée pour la première fois en 2025, s'établit à CHF 200'000.00. Pour rappel, celle-ci ne peut être utilisée que pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats et/ou pour contribuer au financement de nouveaux investissements (réserve conjoncturelle ou la réserve de compensation).

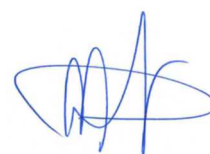
En nous fondant sur les explications qui précèdent et sur les tableaux et commentaires qui suivent, **le Conseil communal recommande aux citoyennes et citoyens d'approuver les comptes 2025 tels que présentés.**

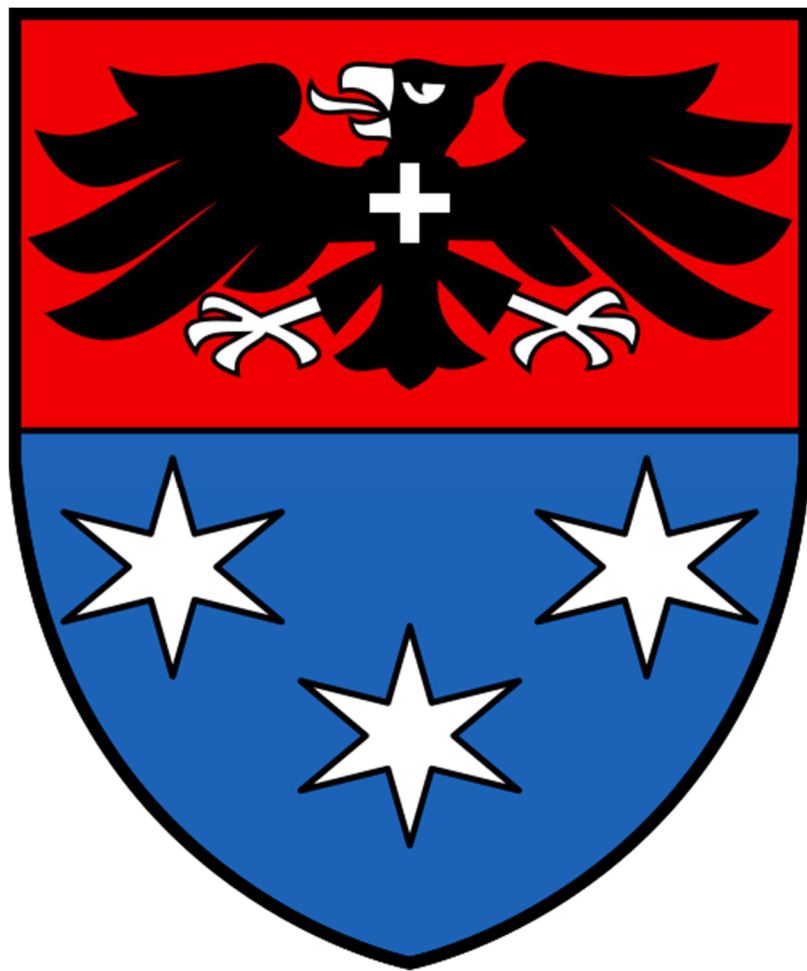
Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée bourgeoise, nous vous présentons, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos cordiales salutations.

Commune de Vouvry
Véronique Diab Vuadens
Présidente



Commune de Vouvry
Pierre Marguet
Chef du service des finances





Annexes

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	735.70	1'500.00	3'367.05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	236'081.03	238'800.00	177'360.18
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	46'000.00	-
36 Charges de transferts	CHF	-	-	-
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	236'816.73	286'300.00	180'727.23
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	59'811.85
42 Taxes	CHF	2'459.00	1'000.00	214.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	2'459.00	1'000.00	60'025.85
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-234'357.73	-285'300.00	-120'701.38
34 Charges financières	CHF	88'814.72	98'500.00	87'810.68
44 Revenus financiers	CHF	408'838.04	425'000.00	473'780.11
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	320'023.32	326'500.00	385'969.43
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		85'665.59	41'200.00	265'268.05
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	200'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-200'000.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	85'665.59	41'200.00	65'268.05

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	325'631.45	338'800.00	268'537.91
Revenus financiers	+ CHF	411'297.04	426'000.00	533'805.96
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	85'665.59	87'200.00	265'268.05
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	85'665.59	87'200.00	265'268.05
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	46'000.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	200'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	85'665.59	41'200.00	65'268.05

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	85'665.59	87'200.00	265'268.05
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	85'665.59	87'200.00	265'268.05

Aperçu du compte annuel		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
Compte de résultats		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		325'631.45		384'800.00		468'537.91	
Total des revenus			411'297.04		426'000.00		533'805.96
Excédent de revenus		85'665.59		41'200.00		65'268.05	
Excédent de charges			-		-		-
Total		411'297.04	411'297.04	426'000.00	426'000.00	533'805.96	533'805.96
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		-		-		-	
Total des recettes reportées au bilan			-		-		-
Investissements nets 3)			-		-		-
Total		-	-	-	-	-	-
Financement							
Report des investissements nets		-		-		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			-		-		-
Report attributions aux fonds et financements spéciaux			-		46'000.00		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-	
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions au capital propre			-		-		200'000.00
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre		-		-		-	
Excédent de revenus du compte de résultats			85'665.59		41'200.00		65'268.05
Excédent de charges du compte de résultats		-		-		-	
Excédent de financement		85'665.59		87'200.00		265'268.05	
Insuffisance de financement			-		-		-
Total		85'665.59	85'665.59	87'200.00	87'200.00	265'268.05	265'268.05
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			85'665.59		87'200.00		265'268.05
Report de l'insuffisance de financement		-		-		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan			-		-		-
Report des recettes d'investissement au bilan		-		-		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		-		-		-	
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Report réévaluation du PA			-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers			-		-		-
Augmentation du capital propre		85'665.59		87'200.00		265'268.05	
Diminution du capital propre			-		-		-
Total		85'665.59	85'665.59	87'200.00	87'200.00	265'268.05	265'268.05

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			265'268.05
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-200'000.00
Amortissements planifiés		+	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	-
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	200'000.00
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			265'268.05
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	-
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	-
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-
	Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025	
100 Disponibilités et placements à court terme	-	-	
101 Créances	-	200'749.28	-200'749.28
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	213'966.09	274'212.91	-60'246.82
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	-	-	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	14'375'853.80	14'375'853.80	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	11'871.95	-	-11'871.95
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	-	7'600.00	7'600.00
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	6'276'000.00	6'276'000.00	-
208 Provisions à long terme	-	-	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-265'268.05
29 Capital propre	11'334'721.44	11'599'989.49	
Variation des liquidités et placements à court terme			-
100 Disponibilités et placements à court terme	-	-	-

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	17'622'593.39	17'883'589.49
	Patrimoine financier	14'589'819.89	14'850'815.99
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-
101	Créances	-	200'749.28
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	213'966.09	274'212.91
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	14'375'853.80	14'375'853.80
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	3'032'773.50	3'032'773.50
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'022'771.50	3'022'771.50
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	10'002.00	10'002.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	17'622'593.39	17'883'589.49
	Capitaux de tiers	6'287'871.95	6'283'600.00
200	Engagements courants	11'871.95	-
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	-	7'600.00
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	6'276'000.00	6'276'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	11'334'721.44	11'599'989.49
29	Capital propre	11'334'721.44	11'599'989.49

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	36'488.30	-	24'500.00	-	34'056.40	214.00
8	Economie publique	200'328.43	47'919.00	190'800.00	46'000.00	146'670.83	45'860.00
9	Finances et impôts	88'814.72	363'378.04	169'500.00	380'000.00	287'810.68	487'731.96
Total des charges et des revenus		325'631.45	411'297.04	384'800.00	426'000.00	468'537.91	533'805.96
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		85'665.59		41'200.00		65'268.05	

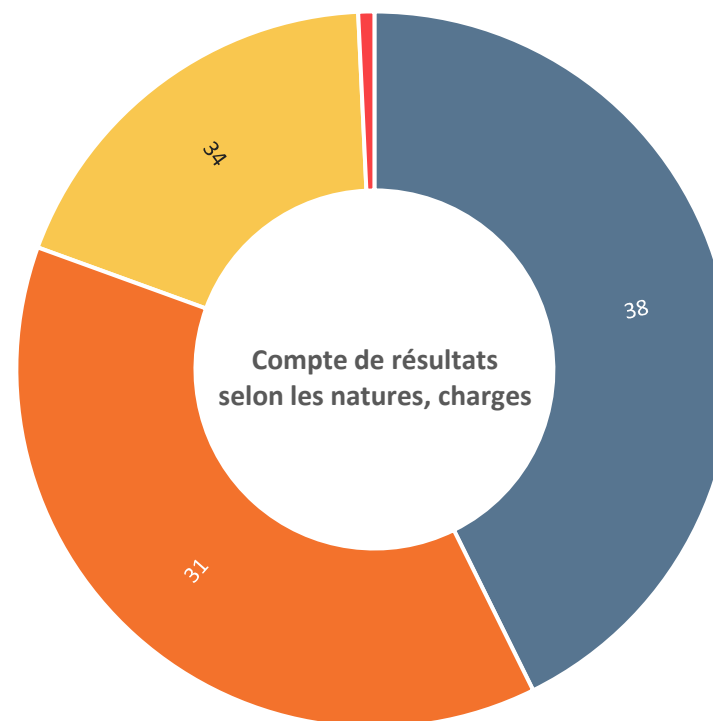
Compte de résultats selon les natures		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		735.70		1'500.00		3'367.05	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		236'081.03		238'800.00		177'360.18	
33 Amortissements du patrimoine administratif		-		-		-	
34 Charges financières		88'814.72		98'500.00		87'810.68	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		-		46'000.00		-	
36 Charges de transferts		-		-		-	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		-		-		200'000.00	
39 Imputations internes		-		-		-	
41 Patentes et concessions			-		-		59'811.85
42 Taxes			2'459.00		1'000.00		214.00
43 Revenus divers			-		-		-
44 Revenus financiers			408'838.04		425'000.00		473'780.11
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-		-		-
46 Revenus de transferts			-		-		-
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			-		-		-
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		325'631.45	411'297.04	384'800.00	426'000.00	468'537.91	533'805.96
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		85'665.59		41'200.00		65'268.05	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses			-		-		-
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

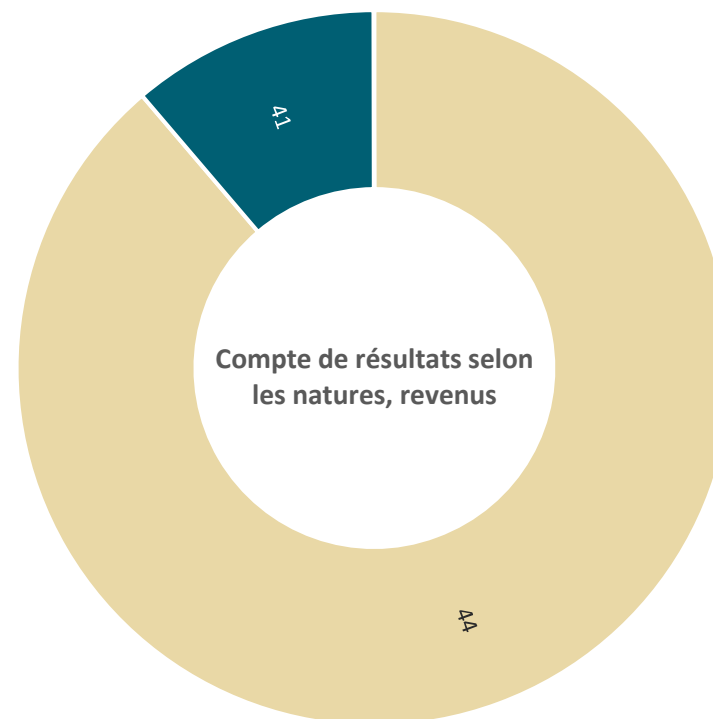
Compte de résultats selon les natures, charges

30	Charges de personnel	0.7%	3'367
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37.9%	177'360
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.0%	0
34	Charges financières	18.7%	87'811
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0
36	Charges de transferts	0.0%	0
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Charges extraordinaires	42.7%	200'000
39	Imputations internes	0.0%	0
Total			468'538



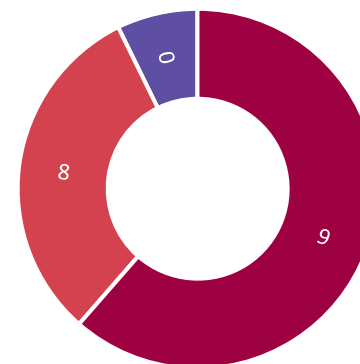
Compte de résultats selon les natures, revenus

41	Patentes et concessions	11.2%	59'812
42	Taxes	0.0%	214
43	Revenus divers	0.0%	0
44	Revenus financiers	88.8%	473'780
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46	Revenus de transferts	0.0%	0
47	Subventions à redistribuer	0.0%	0
48	Revenus extraordinaires	0.0%	0
49	Imputations internes	0.0%	0
Total			533'806



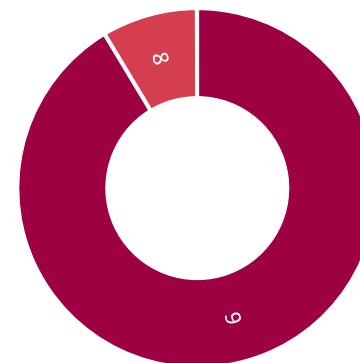
Compte de résultats selon les tâches, charges

0	Administration générale	7.3%	34'056
8	Economie publique	31.3%	146'671
9	Finances et impôts	61.4%	287'811
Total			468'538



Compte de résultats selon les tâches, revenus

0	Administration générale	0.0%	214
8	Economie publique	8.6%	45'860
9	Finances et impôts	91.4%	487'732
Total			533'806



Compte des investissements selon les tâches, dépenses

0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	0.0%	0
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			0

Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	0.0%	0
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			0

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

1. Taux d'endettement net (I1)

La bourgeoisie ne disposant point de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	85'665.59	265'268.05	175'466.82
investissements nets	CHF	-	-	-

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	75'183.75	70'265.30	72'724.53
Revenus courants	CHF	411'297.04	533'805.96	472'551.50
		18.28%	13.16%	15.39%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	6'287'871.95	6'276'000.00	6'281'935.98
Revenus courants	CHF	411'297.04	533'805.96	472'551.50
		1528.79%	1175.71%	1329.37%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	-	-	-
Dépenses totales	CHF	325'631.45	268'537.91	297'084.68

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	75'183.75	70'265.30	72'724.53
Revenus courants	CHF	411'297.04	533'805.96	472'551.50
		18.28%	13.16%	15.39%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-8'301'947.94	-8'567'215.99	-8'434'581.97
Population résidante permanente		504	497	501
		-16'472	-17'238	-16'852

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	85'665.59	265'268.05	175'466.82
Revenus courants	CHF	411'297.04	533'805.96	472'551.50
		20.83%	49.69%	37.13%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	18.3%	13.2%	15.4%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2024	2025	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	1528.8%	1175.7%	1329.4%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	18.3%	13.2%	15.4%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2024	2025	Moyenne
Dette nette I par habitant	-16472	-17238	-16852

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	20.8%	49.7%	37.1%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2024	2025	
2. Degré d'autofinancement (I2)			
3. Part des charges d'intérêts (I3)	18.28%	13.16%	15.39%
	mauvais	mauvais	mauvais
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	1528.79%	1175.71%	1329.37%
	critique	critique	critique
5. Proportion des investissements (I5)	0.00%	0.00%	0.00%
	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible
6. Part du service de la dette (I6)	18.28%	13.16%	15.39%
	charge forte	charge acceptable	charge forte
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-16472	-17238	-16852
	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	20.83%	49.69%	37.13%
	bon	bon	bon

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
Assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire			Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale				
			Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale		décision du :	décision du :				
	Projet de rationalisatoin des alpages de la Jeur et de loz	1'200'000		26.11.2018				-		-	
								-		-	
								1'200'000	79'312	1'120'688	26.11.2025
								-		-	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
				-	
				-	
				-	
				-	
				-	

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	11'334'721	265'268	-	11'599'989
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	1'001'862	-	-	1'001'862
294	Réserves de politique budgétaire	-	200'000	-	200'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	10'332'859	65'268		10'398'127

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	Néant				-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	Néant				-
					-
					-

Total provisions à court terme

- - - -

Total provisions à long terme

- - - -

Total des provisions

- - - -

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Gemmes Vouvry Sàrl	10		1'000		10'000	10'000
Fondation						
Société coopérative						
Divers						
Triage Châble-Croix					1	1
Assoc. Forestière					1	1

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Néant			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-

Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains		529'105		529'105		529'105	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication				-		-	7%	0.00%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404	Bâtiments du PA				-		-	8%	0.00%
1405	Forêts PA		2'493'667		2'493'667		2'493'667	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social		10'002		10'002		10'002	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires		-	3'032'774	-	3'032'774	-	3'032'774		

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements
Comptes spécifiques							
(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x	Terrains				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1401.x	Routes / voies de communication				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1402.x	Aménagement des cours d'eau du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1403.x	Autres travaux de génie-civil				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1404.x	Bâtiments du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1405.x	Forêts PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1406.x	Biens meubles du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1409.x	Autres immobilisations corporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1420.x	Logiciel du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1421.x	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1429.x	Autres immobilisations incorporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
144X.x	Prêts				-		- Selon Notice A 1995 AFC
145X.x	Participation capital social				-		- Selon Notice A 1995 AFC
146X.x	Subventions d'investissement				-		- Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques		-	-	-	-	-	-

Total immobilisations du PA	-	3'032'774	-	3'032'774	-	3'032'774
------------------------------------	---	------------------	---	------------------	---	------------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

[Selon Notice A 1995 AFC](#)

Récapitulation du compte administratif

		Comptes 2024				Budget 2025				Comptes 2025			
		Fonctionnement		Investissements		Fonctionnement		Investissements		Fonctionnement		Investissements	
		Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	36'488.30				24'500.00				34'056.40	214.00		
8	Economie publique	200'328.43	47'919.00			190'800.00	46'000.00			146'670.83	45'860.00		
9	Finance et impôts	88'814.72	363'378.04			169'500.00	380'000.00			287'810.68	487'731.96		
Total		325'631.45	411'297.04	0.00	0.00	384'800.00	426'000.00	0.00		468'537.91	533'805.96	0.00	0.00
Excédent de revenus ou de charges		85'665.59				41'200.00				65'268.05			
Investissements nets													
		411'297.04	411'297.04			426'000.00	426'000.00			533'805.96	533'805.96		
				Financement des investissements					Financement des investissements				
Investissements (désinvestissements) nets				0.00	0.00				0.00	0.00			
Amortissements du patrimoine administratif, des immobilisations incorporelles				0.00	0.00				0.00	0.00			
Amortissements des subventions d'investissement				0.00	0.00				0.00	0.00			
Excédent de revenus / (charges) du compte de Fonctionnement				85'665.59	41'200.00				65'268.05				
Découvert / (excédent) de financement				-85'665.59	-41'200.00				-65'268.05				
				Modification du capital	Modification du capital				Modification du capital				
Report au bilan des investissements nets				0.00	0.00				0.00	0.00			
Insuffisance / (excédent) de financement				-85'665.59	-41'200.00				-65'268.05				
Report des amortissements au bilan				0.00	0.00				0.00	0.00			
Augmentation / (diminution) de la fortune nette				85'665.59	41'200.00				65'268.05				
Marge d'auto-financement				85'665.59	41'200.00				65'268.05				

(Les termes entre parenthèses s'appliquent aux chiffres négatifs)

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2025 Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	SERVICES GENERAUX						
0220	SERVICES GENERAUX						
0220.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
0220.3132.00	Honoraires et expertises	4'163.65		3'500.00		3'243.00	
0220.3137.00	Impôts communaux et cantonaux	31'514.65		20'000.00		29'547.70	
0220.3199.00	Frais divers	810.00		1'000.00		1'265.70	
0220.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	36'488.30		24'500.00		34'056.40	
0220.42	REVENUS DES BIENS						
0220.4250.00	Recettes diverses						214.00
0220.42	TOTAL REVENUS DES BIENS						214.00
0220	TOTAL SERVICES GENERAUX	36'488.30		24'500.00		34'056.40	214.00
02	TOTAL SERVICES GENERAUX	36'488.30		24'500.00		34'056.40	214.00
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	36'488.30		24'500.00		34'056.40	214.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2025 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
8180	AGRICULTURE DE MONTAGE						
8180.30	CHARGES DU PERSONNEL						
8180.3000.00	Commissions	490.45		1'000.00		2'263.15	
8180.30	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	490.45		1'000.00		2'263.15	
8180.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
8180.3134.00	Assurance pour alpages	7'268.43		6'800.00		8'171.28	
8180.3140.00	Entretien drainages					4'148.80	
8180.3141.00	Routes et chemins agricoles	3'109.55				6'000.10	
8180.3141.01	Entretien chemins alpages	65'346.15		60'000.00		37'515.65	
8180.3144.00	Bâtiments et chalets d'alpage rénovation	95'288.50		80'000.00		77'890.75	
8180.3160.00	Locataions prés alpage	1'000.00				1'000.00	
8180.3170.00	Frais divers	1'437.40		1'000.00			
8180.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	173'450.03		147'800.00		134'726.58	
8180.42	REVENUS DES BIENS						
8180.4260.00	Remboursement assurances sinistre		2'459.00				
8180.42	TOTAL REVENUS DES BIENS		2'459.00				

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2025 Revenus
8180.44	REVENUS DES BIENS						
8180.4470.00	Locations et droits d'herbe		45'460.00		45'000.00		45'860.00
8180.44	TOTAL REVENUS DES BIENS		45'460.00		45'000.00		45'860.00
8180	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGE	173'940.48	47'919.00	148'800.00	45'000.00	136'989.73	45'860.00
81	TOTAL AGRICULTURE	173'940.48	47'919.00	148'800.00	45'000.00	136'989.73	45'860.00
82	SYLVICULTURE						
8200	SYLVICULTURE						
8200.30	CHARGES DU PERSONNEL						
8200.3000.00	Commission sylviculture	245.25		500.00		1'103.90	
8200.30	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	245.25		500.00		1'103.90	
8200.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
8200.3130.00	Frais de coupe et transport			15'000.00			
8200.3130.01	Autres dépenses	1'309.20		1'500.00		1'309.20	
8200.3141.00	Construction & entretien routes forestières	6'380.50		20'000.00		7'268.00	
8200.3141.01	Réfection intempéries	18'453.00		5'000.00			
8200.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	26'142.70		41'500.00		8'577.20	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2025 Revenus
8200.42	CONTRIBUTIONS DE TIERS						
8200.4250.00	Vente de bois				1'000.00		
8200.42	TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS				1'000.00		
8200	TOTAL SYLVICULTURE	26'387.95		42'000.00	1'000.00	9'681.10	
82	TOTAL SYLVICULTURE	26'387.95		42'000.00	1'000.00	9'681.10	
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	200'328.43	47'919.00	190'800.00	46'000.00	146'670.83	45'860.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2025 Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS						
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE						
9610	INTERETS						
9610.34	INTERETS PASSIFS						
9610.3400.00	Intérêts c/c Commune	781.75		5'000.00			
9610.3400.01	Intérêts moyen et long terme	74'402.00		72'000.00		71'531.00	
9610.34	TOTAL INTERETS PASSIFS	75'183.75		77'000.00		71'531.00	
9610.44	REVENUS DES BIENS						
9610.4401.00	Intérêts c/c Commune						1'265.70
9610.44	TOTAL REVENUS DES BIENS						1'265.70
9610	TOTAL INTERETS	75'183.75		77'000.00		71'531.00	1'265.70
9630	IMMEUBLES ET TITRES PF						
9630.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
9630.3132.01	Honoraires et expertises			25'000.00			
9630.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.			25'000.00			
9630.34	BIENS, SERVICES & MARCH.						
9630.3431.00	Entretien des bâtiments	11'557.75		20'000.00		14'344.70	
9630.3431.03	Appartements protégés	578.95				255.10	
9630.3439.00	Assurance bâtiments	1'494.27		1'500.00		1'679.88	
9630.3511.00	Attribution fonds rénov. Améthyste			46'000.00			
9630.34	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	13'630.97		67'500.00		16'279.68	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2025 Revenus
9630.41	PATENTES ET CONCESSIONS						
9630.4120.00	Redevances, concessions et divers						59'811.85
9630.41	TOTAL PATENTES ET CONCESSIONS						59'811.85
9630.44	CONTRIBUTIONS						
9630.4430.00	Revenus Améthyste		211'507.09		220'000.00		274'212.91
9630.4430.01	Locations et DDP		151'870.95		160'000.00		152'441.50
9630.44	TOTAL CONTRIBUTIONS		363'378.04		380'000.00		426'654.41
9630	TOTAL IMMEUBLES ET TITRES PF	13'630.97	363'378.04	92'500.00	380'000.00	16'279.68	486'466.26
96	TOTAL ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	88'814.72	363'378.04	169'500.00	380'000.00	87'810.68	487'731.96
99	POSTES NON VENTILABLES						
9900	POSTES NON VENTILABLES						
9900.38	CHARGES EXTRAORDINAIRES						
9900.3894.00	Atribution à la réserve de politique budgétaire					200'000.00	
9900.38	TOTAL CHARGES EXTRAORDINAIRES					200'000.00	
9900	TOTAL POSTES NON VENTILABLES					200'000.00	
99	TOTAL POSTES NON VENTILABLES					200'000.00	
9	TOTAL FINANCES ET IMPÔTS	88'814.72	363'378.04	169'500.00	380'000.00	287'810.68	487'731.96
	Total compte de Fonctionnement	325'631.45	411'297.04	384'800.00	426'000.00	468'537.91	533'805.96
	Excédent de revenus ou de charges	85'665.59		41'200.00		65'268.05	

TABEAU DES CHARGES PAR NATURE	Total général	0 Administration générale	1 Sécurité publique	2 Enseignement et formation	3 Culture, loisirs & culte	4 Santé	5 Prévoyance sociale	6 Trafic	7 Protection et aménagement de l'environnement	8 Economie publique	9 Finance et impôts
3 Charges	468'537.91	34'056.40								146'670.83	287'810.68
30 Charges de personnel	3'367.05									3'367.05	
300 Autorités et commissions	3'367.05									3'367.05	
3000 Salaires des autorités et juges	3'367.05									3'367.05	
31 Charges de biens et services et autres ch	177'360.18	34'056.40								143'303.78	
313 Prestations de services et honoraires	42'271.18	32'790.70								9'480.48	
3130 Prestations de services de tiers	1'309.20									1'309.20	
3132 Honoraires de conseillers externes, expert	3'243.00	3'243.00									
3134 Primes d'assurance de choses	8'171.28									8'171.28	
3137 Impôts et taxes	29'547.70	29'547.70									
314 Gros entretien et entretien courant	132'823.30									132'823.30	
3140 Entretien des terrains	4'148.80									4'148.80	
3141 Entretien des routes / voies de communic	50'783.75									50'783.75	
3144 Entretien des terrains bâtis et bâtiments	77'890.75									77'890.75	
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisati	1'000.00									1'000.00	
3160 Loyers et fermages des biens-fonds	1'000.00									1'000.00	
319 Diverses charges d'exploitation	1'265.70	1'265.70									
3199 Autres charges d'exploitation	1'265.70	1'265.70									
34 Charges financières	87'810.68										87'810.68
340 Charges d'intérêts	71'531.00										71'531.00
3400 Intérêts passifs des engagements courants	71'531.00										71'531.00
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine fin	16'279.68										16'279.68
3431 Entretien courant, biens-fonds PF	14'599.80										14'599.80
3439 Autres charges des biens-fonds PF	1'679.88										1'679.88
38 Charges extraordinaires	200'000.00										200'000.00
389 Attributions aux capitaux propres	200'000.00										200'000.00
3894 Attributions à la réserve de politique budg	200'000.00										200'000.00

TABEAU DES REVENUS PAR NATURE	Total général	0 Administration générale	1 Sécurité publique	2 Enseignement et formation	3 Culture, loisirs & culte	4 Santé	5 Prévoyance sociale	6 Trafic	7 Protection et aménagement de l'environnement	8 Economie publique	9 Finance et impôts
4 Revenus	533'805.96	214.00								45'860.00	487'731.96
41 Patentes et concessions	59'811.85										59'811.85
412 Concessions	59'811.85										59'811.85
4120 Concessions	59'811.85										59'811.85
42 Taxes	214.00	214.00									
425 Recettes sur ventes	214.00	214.00									
4250 Ventes	214.00	214.00									
44 Revenus financiers	473'780.11									45'860.00	427'920.11
440 Revenus des intérêts	1'265.70										1'265.70
4401 Intérêts des créances et comptes courants	1'265.70										1'265.70
443 Produits des immeubles du PF	426'654.41										426'654.41
4430 Loyers et fermages, biens-fonds PF	426'654.41										426'654.41
447 Produit des immeubles du PA	45'860.00									45'860.00	
4470 Loyers et fermages, biens-fonds PA	45'860.00									45'860.00	

RECAPITULATION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes		2024	Budget	2025	Comptes	2025
Charges		Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	735.70	1'500.00		3'367.05	
31	Charges de biens et services et autres charges d'e	236'081.03	238'800.00		177'360.18	
32	Intérêts passifs					
33	Amortissements du patrimoine administratif					
34	Charges financières	88'814.72	98'500.00		87'810.68	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux		46'000.00			
36	Charges de transfert					
37	Subventions à redistribuer					
38	Charges extraordinaires				200'000.00	
39	Imputations internes					
40	Revenus fiscaux					
41	Patentes et concessions					59'811.85
42	Taxes	2'459.00		1'000.00		214.00
43	Revenus divers					
44	Revenus financiers	408'838.04		425'000.00		473'780.11
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux					
46	Revenus de transfert					
47	Subventions à redistribuer					
48	Revenus extraordinaires					
49	Imputations internes					
90	Clôture du compte de résultats					
Total des charges et revenus		325'631.45	411'297.04	384'800.00	426'000.00	468'537.91
Excédent des revenus ou des charges		85'665.59	41'200.00		65'268.05	

BOURGEOISIE DE VOUVRY		Bilan 2025	Bilan 2024
0000.1	ACTIF		
0000.10	PATRIMOINE FINANCIER		
0000.101	CREANCES		
0000.1011	COMPTES COURANTS AVEC DES TIERS		
0000.1011.00	Commune Vouvry c/c	200'749.28	
0000.1011	COMPTES COURANTS AVEC DES TIERS	200'749.28	
0000.101	CREANCES	200'749.28	
0000.104	ACTIFS DE REGULARISATION		
0000.1041.00	Actifs de régularisation	274'212.91	213'966.09
0000.104	ACTIFS DE REGULARISATION	274'212.91	213'966.09
0000.108	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER		
0000.1080	TERRAINS PF		
0000.1080.00	Terrains agricoles et industriels	1'292'090.80	1'292'090.80
0000.1080	TERRAINS PF	1'292'090.80	1'292'090.80
0000.1084	BATIMENTS PF		
0000.1084.00	Bâtiments et bien-fonds	1'661'380.00	1'661'380.00
0000.1084.01	Appartements protégés	9'930'664.60	9'930'664.60
0000.1084.02	Chalets Jeur - Loz	60'360.10	60'360.10
0000.1084.03	Alpages et bâtiments d'alpage	1'431'358.30	1'431'358.30
0000.1084	BATIMENTS PF	13'083'763.00	13'083'763.00
0000.108	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	14'375'853.80	14'375'853.80
0000.10	PATRIMOINE FINANCIER	14'850'815.99	14'589'819.89
0000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
0000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELL		
0000.1400	TERRAINS PA		
0000.1400.00	Terrains non bâtis	529'105.00	529'105.00
0000.1400	TERRAINS PA	529'105.00	529'105.00
0000.1405	FORETS / ALPAGES		
0000.1405.00	Fôrets, prés	2'493'666.50	2'493'666.50
0000.1405	FORETS / ALPAGES	2'493'666.50	2'493'666.50
0000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELL	3'022'771.50	3'022'771.50

BOURGEOISIE DE VOUVRY		Bilan 2025	Bilan 2024
0000.1452	PARTICIPATIONS COMMUNES ET SYNDICATS DE COMMUNE		
0000.1452.00	Ass. Forestière Vaudoise	1.00	1.00
0000.1452.01	Triage de Châble-Croix	1.00	1.00
0000.1452	PARTICIPATIONS COMMUNES ET SYNDICATS DE COMMUNE	2.00	2.00
0000.1454	PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES		
0000.1454.00	Gemmes Sàrl	10'000.00	10'000.00
0000.1454	PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES	10'000.00	10'000.00
0000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'032'773.50	3'032'773.50
0000.1	ACTIF	17'883'589.49	17'622'593.39

BOURGEOISIE DE VOUVRY		Bilan 2025	Bilan 2024
0000.2	PASSIF		
0000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
0000.2001	COMPTES COURANTS AVEC DES TIERS		
0000.2001.00	Commune Vouvry c/c		-11'871.95
0000.2001	COMPTES COURANTS AVEC DES TIERS		-11'871.95
0000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		-11'871.95
0000.2041	PASSIFS DE REGULARISATION		
0000.2041.00	Charges à payer	-7'600.00	
0000.2041	PASSIFS DE REGULARISATION	-7'600.00	
0000.206	DETTES LONG TERME		
0000.2064.00	Municipalité de Vouvry Migros Pensionskasse	-3'000'000.00	-3'000'000.00
0000.2064.01	Municipalité de Vouvry SUVA	-2'000'000.00	-2'000'000.00
0000.2064.02	Municipalité de Vouvry Halle exBouquerod	-906'000.00	-906'000.00
0000.2064.03	Municipalité de Vouvry Halle exParchet	-370'000.00	-370'000.00
0000.206	DETTES LONG TERME	-6'276'000.00	-6'276'000.00
0000.29	FINANCEMENT SPECIAUX		
0000.291	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES		
0000.2910.00	Fonds forestier de réserve	-771'862.20	-771'862.20
0000.2910.02	Fonds rénovation appart. protégés	-230'000.00	-230'000.00
0000.291	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	-1'001'862.20	-1'001'862.20
0000.294	RESERVES		
0000.2940.00	Réserve de politique budgétaire	-200'000.00	
0000.294	RESERVES	-200'000.00	
0000.299	FORTUNE NETTE		
0000.2990.00	Résultat de l'exercice	-65'268.05	-85'665.59
0000.2999.00	Capital	-10'332'859.24	-10'247'193.65
0000.299	FORTUNE NETTE	-10'398'127.29	-10'332'859.24
0000.29	FINANCEMENT SPECIAUX	-11'599'989.49	-11'334'721.44
0000.2	PASSIF	-17'883'589.49	-17'622'593.39
Bilan			

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2025 à l'Assemblée bourgeoisiale de la Bourgeoisie de VOUVRY

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de VOUVRY, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de VOUVRY, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- la Bourgeoisie de VOUVRY n'a pas d'endettement net, mais un patrimoine net, et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie de VOUVRY est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 12 mai 2026

NOFIVAL SA
ASR 501643



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Marion Theillard-Boni
Révisseure agréée

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Vouvry

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Vouvry se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Vouvry se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.00.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 25'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1^{ère} et 2^{ème} priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte du bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations. Aucune réévaluation n'a été faite pour le patrimoine financier de la Commune.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 25'000.00 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : **7%** (7% à 10%) (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : **7%** (7% à 10%) (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : **7%** (7% à 10%) (compte bilan 1403)

Bâtiments : **8%** (8% à 15%) (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : **35%** (35% à 60%) (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de **100%** (10% à 100%).

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.00.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.00

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

VERSION du 16.02.2023 (pour les comptes 2022)

Adopté par le Conseil communal en date du 11.10.2021

La Présidente
Véronique Diab Vuadens



Le Secrétaire communal
Yan Follonier

